



COMMUNIQUÉ :

Acquisition d'une œuvre d'art par la municipalité. Appel aux créateurs et créatrices résidents à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Date maximale de soumission des dossiers : 30 août 2024

La municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, par le biais de son comité culturel, lance un appel aux créateurs, artisans, artistes professionnels ou non pour l'acquisition d'une œuvre qui sera installée de façon permanente dans les locaux de la municipalité. L'œuvre recherchée doit s'inscrire dans les disciplines suivantes : peinture, céramique, photographie, technique mixte, gravure, sculpture ou tournage ou vitrail. Elle peut être existante ou réalisée pour l'occasion et peut s'inspirer d'une ou des deux thématiques suivantes :

CÉLÉBRER LA COLLECTIVITÉ : la thématique des journées de la culture 2024

LE PANORAMA DE SAINTE-CATHERINE : le thème retenu par le comité culturel pour caractériser la municipalité.

Les dossiers de proposition doivent contenir les informations suivantes :

- Titre de l'œuvre
- Médium et dimension
- Photographie numérique de l'œuvre (format JPEG)
- Prix demandé
- Nom et coordonnées de la personne qui a créé l'œuvre
- Résumé de *curriculum vitae* (1 page maximum)
- Démarche artistique (facultatif)
- Dossier de presse (facultatif)

Le dossier doit être envoyé au comité culturel avec l'objet « œuvre pérenne » par courriel ou par Wetransfer à l'adresse culture@saintecatherinedehatley.ca au plus tard le 30 août 2024. Le jury de sélection se réunira dans les jours suivants. Pour toute information, contacter (culture@saintecatherinedehatley.ca)

CONDITIONS :

Le créateur.trice s'engage à être présent.e lors du dévoilement qui se déroulera le 27 septembre en fin d'après-midi. La personne retenue recevra un cachet forfaitaire d'un maximum de 800 \$ (TVQ et TPS incluses) pour l'achat et en compensation pour une concession de licence de son œuvre, non transférable, sans limites de temps, permettant à la municipalité d'exposer l'œuvre dans ses locaux, de la reproduire et de la communiquer dans ses réseaux internet ainsi que dans tous les documents municipaux.